MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

LA MINISTRE

Paris, le 17 février 2021

Objet : Suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la Covid-19

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la protection de la santé des Français constitue la priorité absolue du Gouvernement en cette période de pandémie. En tant que ministre de la transformation et de la fonction publiques, je suis particulièrement vigilante à la sécurité des agents et des usagers au sein des services publics.

C'est dans ce contexte et pour inciter à l'auto-isolement des agents testés positifs à la Covid-19 que le Gouvernement a décidé de suspendre par décret l'application du jour de carence jusqu'au 31 mars 2021.

Compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021, je suis en mesure de vous indiquer que la suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la Covid-19, sera prolongée jusqu'à cette date.

Le projet de décret prolongeant les dispositions de celui du 8 janvier 2021 vous sera transmis très prochainement, en amont d'un conseil commun de la fonction publique (CCFP) qui devra être programmé dans le courant du mois de mars.

Je suis pleinement mobilisée pour assurer un haut niveau de protection pour tous les agents publics dans le contexte sanitaire que nous connaissons, dans le cadre du dialogue social soutenu et régulier que nous entretenons.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Amélie de MONTCHALIN